

Département du Rhône (69)

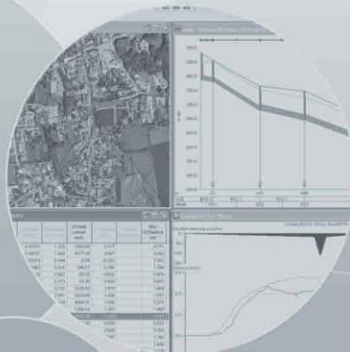
Communauté d'agglomération Villefranche- Beaujolais-Saône



Mise à jour des zonages d'assainissement de l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

Commune de Jassans-Riottier

Note de synthèse communale



Suivi de l'étude

Numéro de dossier :

2210028/MAW

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

Mission :

Mise à jour des zonages d'assainissement de l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

Date de réunion de présentation du présent document :

-

Suivi du document :

Version	Date	Modifications	Rédacteur	Relecteur
V1	01/2024	Document initial	CLG	MAW
V2	09/2024	Modifications suite remarques CAVBS	CLG	MAW

Contact :

Réalités Environnement
165, allée du Bief
01600 TREVoux
Tel : 04 78 28 46 02
E-mail : environnement@realites-be.fr
www.realites-be.fr

Nom du chef de projet :

Marc WIRZ

Sommaire

I. Présentation générale de la commune	7
I.1. Localisation géographique	7
I.2. Démographie et Habitat.....	7
I.3. Urbanisme	8
II. Etat des lieux de l'assainissement	9
II.1. Etat des lieux de l'assainissement collectif	9
II.2. Etat des lieux de l'assainissement non-collectif.....	10
III. Présentation du territoire et des pressions exercées par l'assainissement	11
III.1. Milieu physique	11
III.2. Patrimoine naturel	11
III.3. Usages sensibles et captage AEP.....	11
III.4. Réseau hydrographique	12
III.5. Outils de gestion.....	13
IV. Zonage d'assainissement des eaux usées.....	14
IV.1. Orientations générales.....	14
IV.2. Zones en assainissement collectif	14
IV.3. Zones en assainissement non collectif.....	15
IV.4. Synthèse des principales modifications	16
Annexes	17

Table des annexes

Annexe 1-1 : Plan des réseaux d'assainissement

Annexe 1-2 : Plan des installations en assainissement non-collectif

Annexe 1-3 : Plans des remontées de nappes et PPRNI

Annexe 1-4 : Cartographie des enjeux environnementaux

Annexe 1-5 : Fiches action des scénarios de raccordement

Annexe 1-6 : Plan du zonage d'assainissement collectif et non-collectif

Avant-propos

Créée en 2014, la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) rassemble 18 communes et 73 090 habitants. Son territoire s'étend sur plus de 167 km², entre les monts du Beaujolais et le val de Saône.

La Communauté d'Agglomération porte la compétence assainissement collectif. En parallèle de l'écriture du nouveau PLUi, elle a souhaité mettre à jour et unifier les plans de zonages d'assainissement collectif et non-collectif sur l'ensemble du territoire afin que ceux-ci soient annexés au nouveau document d'urbanisme.

L'étude a été articulée autour de 4 phases :

- Recueil des données et intégration cartographique des anciens zonages d'assainissement et des documents d'urbanisme ;
- Analyse de la situation de l'assainissement non-collectif et identification des zones à enjeux ;
- Etude de scénarios de raccordement ou de mise en place de situation d'assainissement collectif sur les zones à enjeux ;
- Etablissement des plans de zonage d'assainissement collectif et non-collectif.

Le présent document constitue la note de synthèse de la **commune de Jassans-Riottier**. Il est organisé de la manière suivante :

- Un volet général qui comprend une présentation :
 - Du territoire avec sa localisation et des données générales ;
 - De l'état des lieux de l'assainissement collectif et non-collectif actuel.
- Un volet axé sur le futur plan de zonage d'assainissement avec une présentation :
 - Des objectifs du projet ;
 - Des principes appliqués pour le zonage.

Un rapport global a par ailleurs été établi comprenant toutes les informations sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

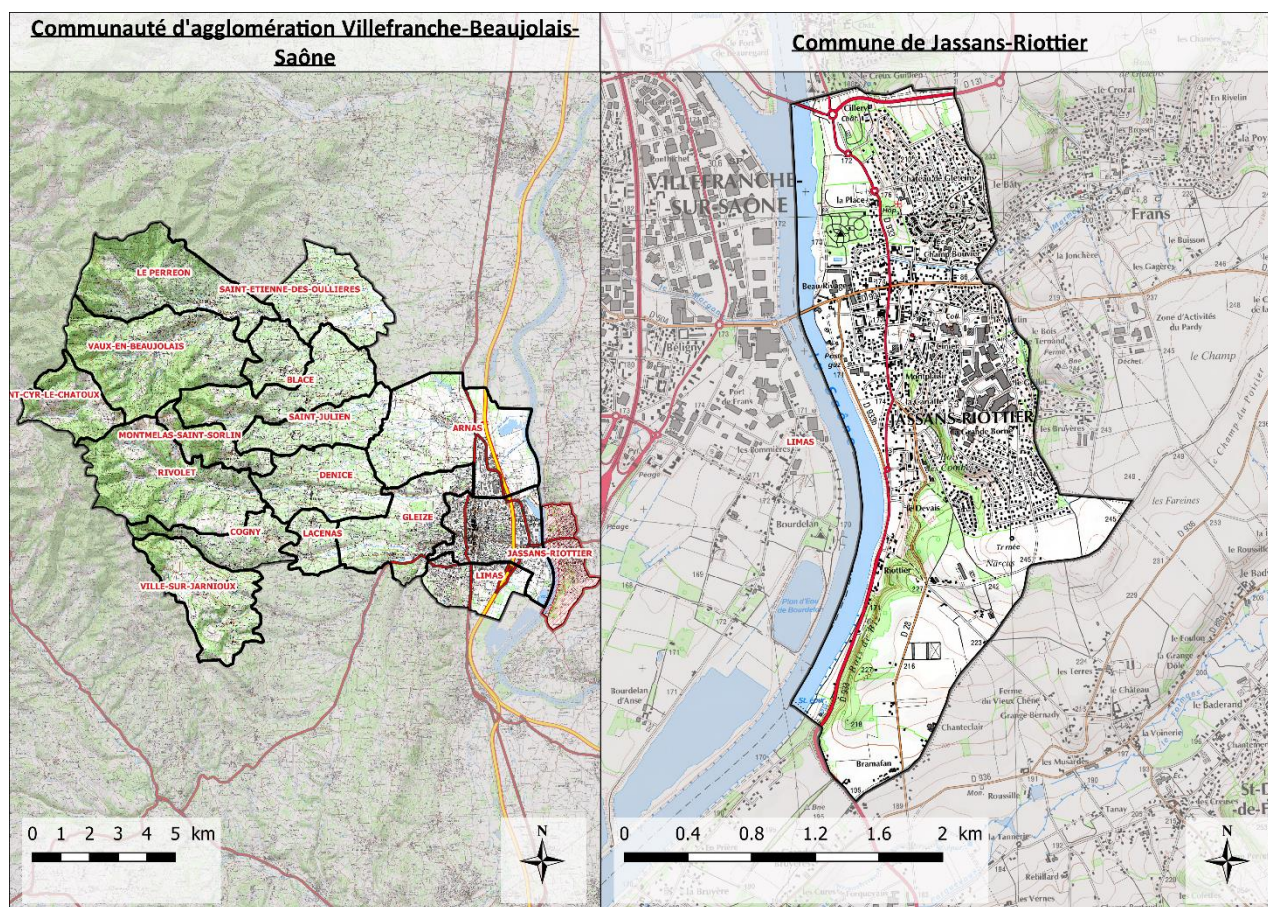
I. Présentation générale de la commune

I.1. Localisation géographique

La commune de Jassans-Riottier se situe au Sud-Est du territoire de la communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône. Le territoire couvre une superficie d'environ 4,81 km².

La commune est traversée par des départementales : D933, D28 et D131.

La figure ci-dessous présente la localisation géographique de la commune :



Localisation géographique du territoire communal

I.2. Démographie et Habitat

Le tableau suivant présente le contexte démographique de la zone d'étude :

Démographie (source : INSEE)	
Population légale (2020)	6 337 habitants
Nombre de logements (2020)	2 882
Proportion de résidences principales (2020)	92,5%
Taux d'occupation des résidences principales	2,38

Tableau des données démographique de la commune

I.3. Urbanisme

I.3.1. Schéma de Cohérence Territoriale

En appartenant à la communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône, la commune de Jassans-Riottier fait partie du périmètre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Beaujolais. Il est entré en révision depuis le 7 mars 2019. Cet outil de planification permet aux communes d'un même territoire de mettre en cohérence leurs politiques dans des domaines tels que l'urbanisme, l'habitat ou encore l'environnement.

L'objectif de croissance démographique de la Communauté d'Agglomération est de l'ordre de 0,75%/an pour les 20 prochaines années. Cet objectif permettrait d'accueillir environ 36 000 habitants supplémentaires à horizon 2040 sur l'ensemble du territoire.

I.3.2. Documents d'urbanisme communaux et perspective d'évolution

La commune est soumise au plan local d'urbanisme datant de 2012 (modifié pour la dernière fois le 30 juin 2022).

Un projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration. Ce nouveau document d'urbanisme est construit autour de 3 grands axes :

- Affirmer le rôle de la Communauté d'agglomération pour le développement économique, agricole et touristique ;
- Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux ;
- Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet.

Plusieurs solutions sont envisagées pour l'accueil des activités économiques :

- Requalification de la friche du Perréon ;
- Conforter le site économique de Blaceret ;
- Intégrer qualitativement le projet Beau Parc (intégration paysagère, accessibilité multimodale) ;
- Poursuivre et étendre les actions de renouvellement de la ZI Nord ;
- Accompagner la mutation et la densification des zones économiques à l'est de Villefranche-sur-Saône ;
- Faciliter l'évolution à long terme de la zone portuaire ;
- Conforter la ZAE de la Grande Borne à Jassans-Riottier ;
- Requalifier le site des Grands Moulins Seigle.

En ce qui concerne la production de logements, la communauté d'agglomération souhaite produire une offre de logements suffisante pour accueillir une croissance démographique proportionnée, notamment, en mobilisant le parc existant. Le tableau suivant détaille les capacités de production de logements sur certains secteurs spécifiques de la commune :

Donnés PADD (Données 2022)	
Secteur « Centre Bourg »	225 logements construits
Projet « Extension Nord »	250 logements estimés

L'objectif de production des logements fixé par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable prévoit 625 nouveaux logements d'ici 2034. A l'heure actuelle, il en reste 243 à produire. La commune accueillera donc environ 580 nouveaux habitants*.

**Valeur calculée à partir du nombre de logements restants à produire * le taux d'occupation des résidences principales (2,38).*

II. Etat des lieux de l'assainissement

II.1. Etat des lieux de l'assainissement collectif

Le tableau suivant présente une synthèse de l'état des lieux de l'assainissement collectif communal :

Généralités	
Tranche réglementaire	> 2000 EH
Nombre d'abonnés assujettis assainissement	2 638 abonnés assujettis
Etablissements d'accueil	Restaurant (hors restauration rapide) : 6 Etablissements de formation : 45 Etablissements de santé : 1 Hébergement : 2
Industriels raccordés	Zone industrielle (rue de l'industrie)
Exploitant réseau / station	CAVBS / Véolia
Inventaire du patrimoine réseau (Données réseaux CAVBS)	
Linéaire réseau EU - Proportion	25 537 ml – 41 %
Linéaire réseau U - Proportion	11 367 ml - 18 %
Linéaire réseau EP - Proportion	25 192 ml - 41 %
Linéaire total réseau	62 096 ml
Nombre d'ouvrages de délestage (hors DO STEU)	22
Nombre de DO/Maille > 600 kg DBO5/j	0
Nombre de DO/Maille > 120 kg DBO5/j	14
Nombre de DO/Maille > 12 kg DBO5/j	8
Nombre de PR (hors STEU)	2
Nombre de bassins EP	0
Etat des lieux STEU (Source : RAD Jassans-Riottier)	STEP de Jassans-Riottier
Type de station	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Année de mise en service	2008
Capacité organique nominale	11 250 EH
Capacité hydraulique	3 678 m ³ /j
Charge brute de pollution organique	6 100 EH
Cours d'eau récepteur	Eau douce de surface
Masse d'eau réceptrice	Saône (FRDG361)
Présence d'un DO de tête	Non
Conformité locale de l'installation	Oui

Le plan des réseaux est présenté en [**Annexe 1-1**](#).

II.2. Etat des lieux de l'assainissement non-collectif

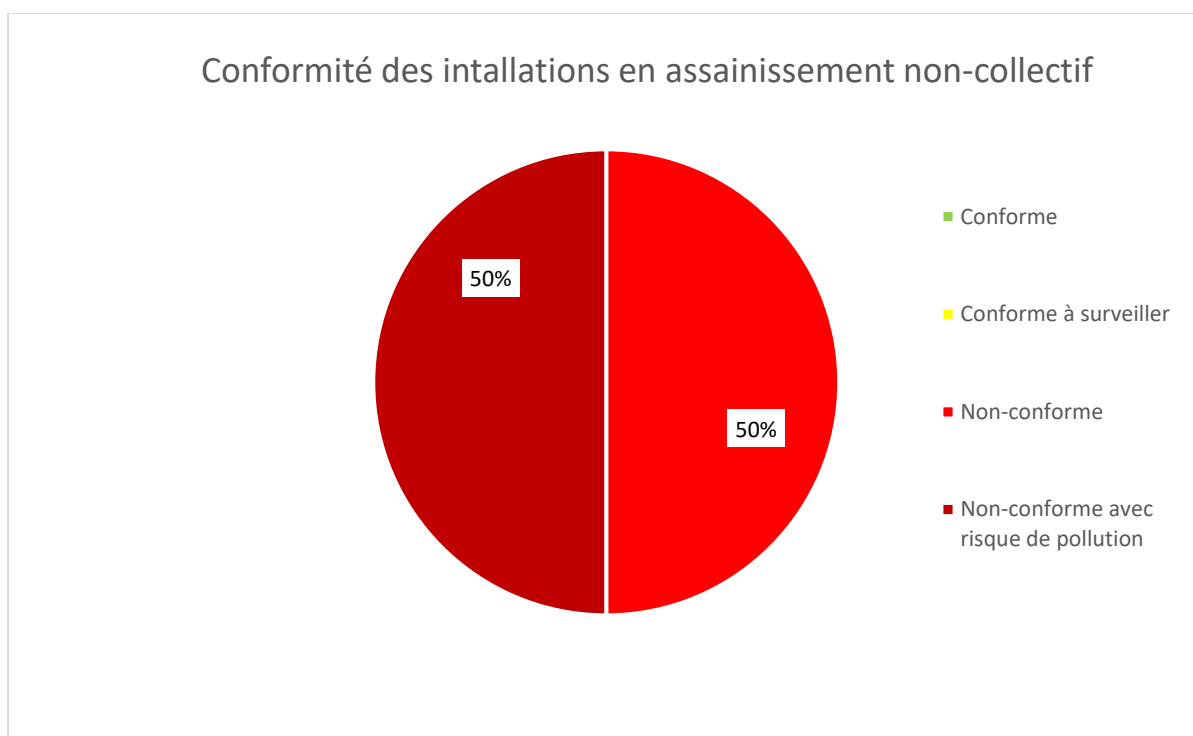
La compétence assainissement non-collectif est portée par la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Elle assure le SPANC (service public d'assainissement non-collectif).

Les données ont été récupérées par le biais de rapports de visites des installations non-collectif réalisés par l'ancien prestataire du service. Le nombre d'installations représente donc le nombre de contrôles réalisés et non le nombre exact d'installations en assainissement non-collectif sur la commune.

Au total, 8 contrôles ont été réalisés entre 2007 et 2023. Certaines installations ont été visitées 2 fois. Voici le tableau et un graphique récapitulant la conformité des installations.

Total	Conforme	Conforme à surveiller	Non-conforme	Non-conforme avec risques de pollution	Absence ou non-vérifiable
8	0	0	4	4	0

Tableau de la répartition des conformités des installations en ANC



Répartition de la conformité des installations en assainissement non-collectif

Les travaux nécessaires pour rendre une installation conforme aux normes de l'assainissement individuel sont précisés dans le rapport établi par le service public de l'assainissement non-collectif (SPANC). Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 4 ans après la réception du diagnostic d'assainissement.

Une carte des installations en assainissement non-collectif est présentée en **Annexe 1-2**. Elle permet de visualiser l'emplacement des installations ainsi que leurs conformités.

Les quelques installations en assainissement non-collectif sont classées comme non-conformes. La moitié d'entre-elles représente un risque de pollution pour l'environnement. Elles seront à réhabiliter le plus rapidement possible.

III. Présentation du territoire et des pressions exercées par l'assainissement

III.1. Milieu physique

Milieu physique	
Amplitude topographique	Entre 167 et 249 m NGF
Occupation des sols	55 % de territoires artificialisés Urbanisation concentrée sur la partie Nord de la commune
Contexte géologique	Limons et alluvions fluviatiles (limons, sables, graviers et cailloutis) principalement
Contexte hydrogéologique	<i>Périmètres de protection de captage AEP : Non</i> <i>Masse d'eau souterraine :</i> <ul style="list-style-type: none"> Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône (FRDG361) Formations plioquaternaires et morainiques Dombes (FRDG177)
Risque de remontée de nappe	Important le long de la Saône.

Une carte des remontées de nappes ainsi que le plan de prévention des risques naturels d'inondation de la commune de Jassans-Riottier sont présentés en **Annexe 1-3**.

III.2. Patrimoine naturel

La commune de Jassans-Riottier comporte une zone à enjeux environnementales. Une cartographie des enjeux environnementaux est présentée en **Annexe 1-4**. Voici le tableau récapitulatif :

Zones naturelles		
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique	Type 2	« Val de Saône Méridional »

III.3. Usages sensibles et captage AEP

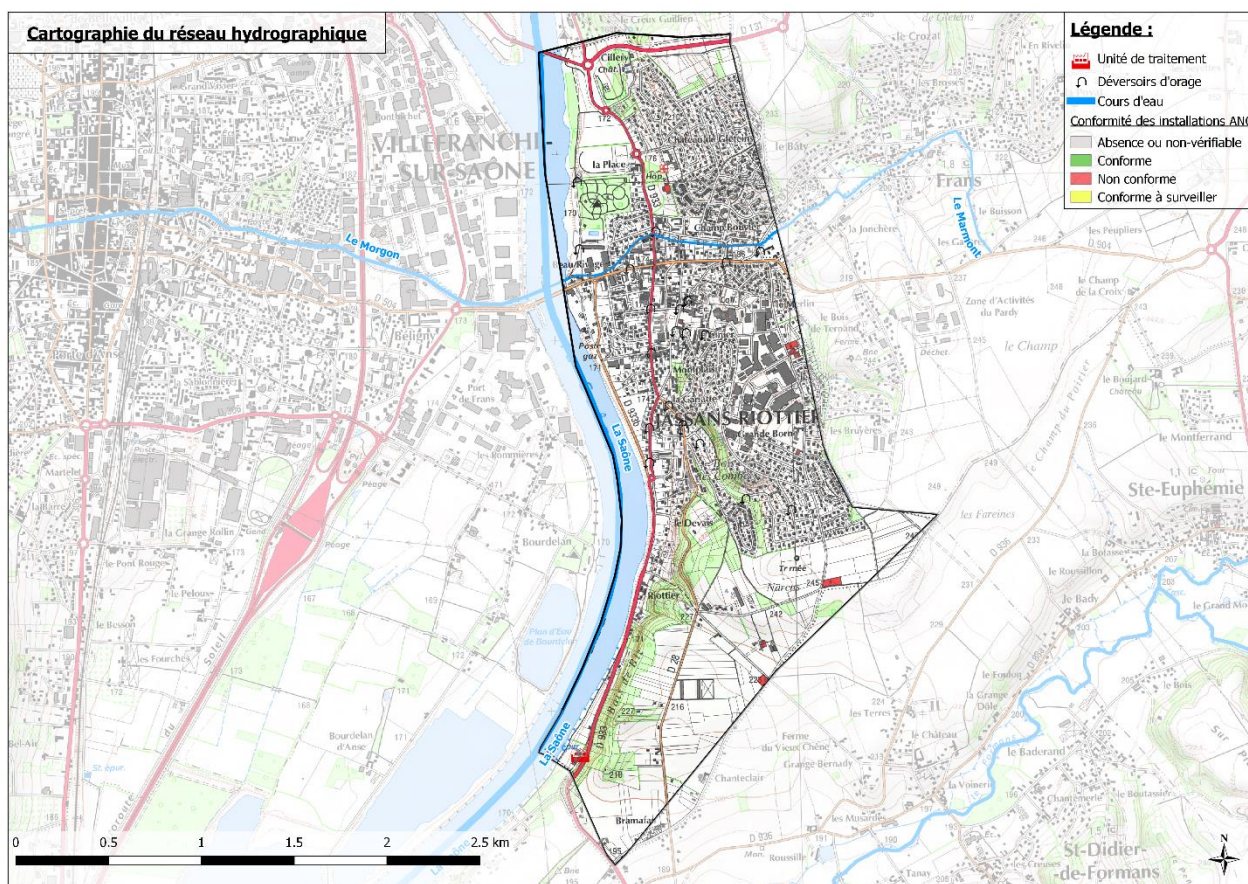
L'arrêté du 21 juillet 2015 définit les usages sensibles comme l'utilisation des eaux superficielles ou souterraines pour notamment la production d'eau destinées à la consommation humaine (captages d'eau publics ou privés, puits déclarés comme utilisés pour l'alimentation humaine), la conchyliculture, la pisciculture, la cressiculture, la pêche à pied, la baignade, les activités nautiques.

La commune de Jassans-Riottier abrite des activités de pêche sur la Saône. On retrouve également des activités nautiques : une base d'aviron est présente le long de la Saône (sur la commune de Villefranche-sur-Saône). Le secteur du Bordelan est également aménagé pour les baignades et autres activités nautiques (Villefranche-sur-Saône).

La commune de Jassans-Riottier et ses alentours comptent de nombreux usages sensibles : pêche, activités nautiques, baignades. Etant donné que le rejet de la station d'épuration de Jassans-Riottier se fait dans le Saône, il est primordial de suivre celui-ci afin d'éviter de polluer le milieu naturel.

III.4. Réseau hydrographique

La commune de Jassans-Riottier est traversée par deux cours d'eau : Le Morgon et la Saône. L'extrait cartographique suivant permet de localiser les cours d'eau du territoire communal.



Réseau hydrographique sur le territoire de la commune de Jassans-Riottier

Le tableau suivant récapitule les informations des masses d'eau ainsi que le bon état écologique :

Cours d'eau	Masse d'eau	Objectifs de Bon état	Etat écologique de la masse d'eau (2021)
La Saône (limite Est de la commune)	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche-sur-Saône à Saint-Symphorien-D'Ancelles (FRDR6305)	2027	Mauvais
Le Morgon	Morgon à Gleizé (FRDR10044)	2027	Moyen

Les déversoirs d'orage de la commune de Jassans-Riottier se jettent dans les cours d'eau recensés. Au vu de l'état écologique de ces cours d'eau, il est nécessaire que l'apport de pollution soit la plus minime possible.

III.5. Outils de gestion

Outils de Gestion	
SDAGE	Rhône – Méditerranée - Corse
SAGE	-
Contrat de Milieux/rivière (en vigueur)	Oui
Zone sensible à l'eutrophisation	Oui
Zone vulnérable aux nitrates	Non
PPRI	Oui

IV. Zonage d'assainissement des eaux usées

IV.1. Orientations générales

La Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône a engagé la révision des zonages d'assainissement collectif et non-collectif de l'ensemble de son territoire afin que ceux-ci coïncident avec la Plan Local d'urbanisme intercommunal en cours d'écriture.

La plupart des secteurs urbanisés ainsi que les zones à urbaniser sont actuellement déjà desservis par le système d'assainissement collectif. Ces secteurs sont donc maintenus en zone d'assainissement collectif.

La collectivité n'envisage aucune extension du réseau d'assainissement collectif sur les secteurs les plus éloignés ou complexes à desservir, souhaitant davantage s'investir sur l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement existant. Ces secteurs non urbanisables ont été retirés du zonage d'assainissement collectif.

IV.2. Zones en assainissement collectif

IV.2.1. Principes de classification

Les principes de classification des zones en assainissement collectif sont listés ci-dessous :

- Les zones en assainissement collectif sont maintenues en assainissement collectif à l'exception de quelques parcelles.
- Les zones urbanisables ou urbanisées déjà desservies (ou desservables) sont classées en zone d'assainissement collectif. Sont écartées des zones d'assainissement collectif les parcelles nécessitant une servitude de passage via une parcelle voisine desservie par un réseau d'assainissement collectif.
- Dans le cas où les zones à urbaniser ou urbaines sont situées à proximité d'un réseau collectif, alors elles sont zonées en assainissement collectif. C'est le cas des zones à urbaniser AU(x), AUh, AUac, AU1, AU2, AU3 et AU4. Les aménageurs respectifs auront à leur charge de développer leur réseau au sein de leur tènement.
- Les parcelles ou habitations ou bâtiments initialement zonés en assainissement collectif mais non desservis sont reclassées en zone d'assainissement non collectif.
- A l'inverse, certains secteurs ne sont pas situés en zones urbaines ou à urbaniser mais disposent d'un réseau d'assainissement collectif, ces secteurs ont été classés en zone d'assainissement collectif.

IV.2.2. Scénario de raccordement

Une étude a été menée pour raccorder les trois logements en assainissement non-collectif rue de la Liberté. Voici les paramètres qui ont été envisagés :

1^{er} cas : raccordement rue de la Liberté

- Nombre d'installations envisagés : 3 ;
- Création de trois postes de refoulement (à la charge des propriétaires) ;
- Création de 62 ml de canalisation en 200 PVC.

➡ **Coût total : 86 000 €HT soit 28 667 €HT par branchement.**

2^{ème} cas : raccordement sur le réseau de Frans

- Création de 50 ml de canalisation en 200 PVC ;
- Création de 80 ml en 200 Fonte ;
- Création de 3 boîtes de branchements.

➡ **Coût total : 93 000 €HT soit 31 000 €HT par branchement.**

Les deux scénarios étudiés ont été abandonnés pour cause de coût beaucoup trop important rapporté aux nombres de branchements envisagés. Des fiches action détaille ces scénarios en [Annexe 1-5](#).

IV.2.3. Acceptabilité du système d'assainissement

Source : Bilan annuel sur le système d'assainissement de Jassans-Riottier Année 2022.

Les effluents sont transportés et traités au sein de la station d'épuration de la commune (UDEP de Jassans-Riottier). Cette station prend en charge les systèmes de collecte de 4 communes (Jassans-Riottier, Beauregard, Frans et Saint-Bernard), correspondant à une population raccordée de 9 474 habitants données 2022).

D'après les bilans effectués au cours de l'année 2022, la charge moyenne entrante était de 5 829 EH pour une capacité nominale de 11 250 EH, ce qui signifie que la station traite 52% de sa capacité. Sur l'année 2022, le rejet de la station est conforme aux exigences de l'Arrêté Préfectoral de rejet en vigueur, de l'Arrêté Ministériel du 21/07/2015 et de la Directive ERU 21/05/1991.

Le système de collecte est donc tout à fait apte à traiter une charge de polluant supplémentaire à venir.

IV.3. Zones en assainissement non collectif

La plupart des secteurs qui n'ont pas été identifiés en zone d'assainissement collectif présente un habitat diffus, éloigné du bourg. La faible densité d'habitations de ces secteurs ne permet pas d'envisager la mise en place d'un système d'assainissement collectif à un coût raisonnable.

Par ailleurs, les dysfonctionnements constatés sur le système d'assainissement actuel conduisent la communauté d'agglomération à orienter ses investissements davantage sur l'amélioration du fonctionnement du système existant plutôt qu'à étendre les réseaux de collecte sur de nouveaux secteurs non desservis en l'état actuel.

IV.4. Synthèse des principales modifications

Le présent zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Jassans-Riottier prévoit les modifications suivantes :

Justifications	Localisation	Secteurs déclassés en zone d'assainissement non collectif	Secteurs classés en zone d'assainissement collectif
Mise en cohérence avec le zonage du nouveau PLUih	Zone AU : Zone d'urbanisation à aménager*		X
	Zones naturelles	X	
Mise en cohérence avec le réseau existant / branchements privés / données de la CAVBS	Particulier : chemin de la Gravière		X
	Particulier : quai Maurice Utrillo		X
	Zones 2AU ancien zonage : D131**	X	

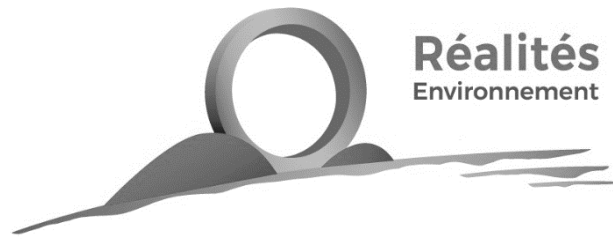
*Les zones à urbaniser de la commune de Jassans-Riottier étaient déjà classées en assainissement collectif.

**Ces zones ont été classées comme zones naturelles.

Le zonage d'assainissement est présenté en Annexe 1-6.

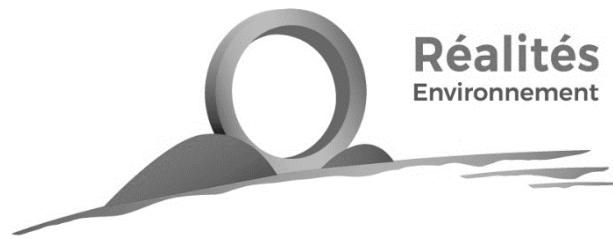


Annexes



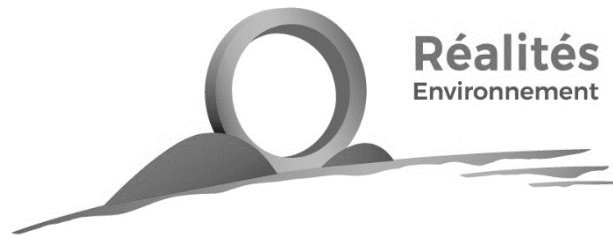
Annexe 1-1 :

Plan des réseaux d'assainissement

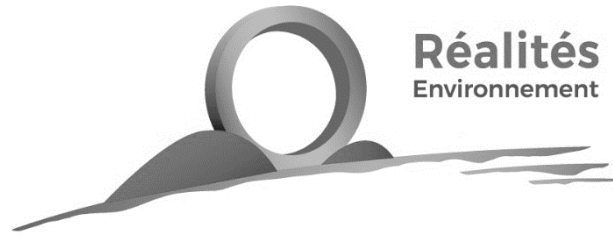


Annexe 1-2 :

Plan des installations en assainissement non- collectif

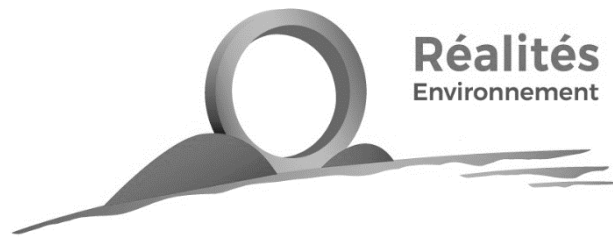


Annexe 1-3 : **Plans des remontées de nappes et PPRNI**



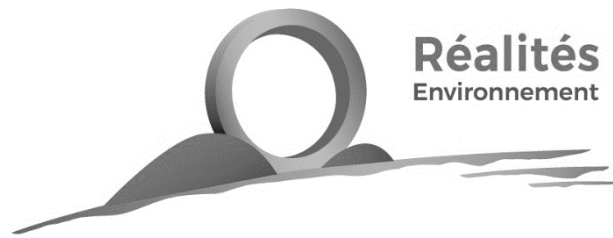
Annexe 1-4 :

Cartographie des enjeux environnementaux



Annexe 1-5 :

Fiches action des scénarios de raccordement



Annexe 1-6 :

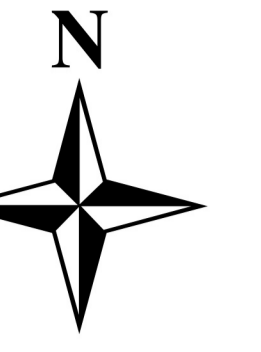
Plan du zonage d'assainissement collectif et non-collectif

Droit d'auteur et propriété intellectuelle

L'ensemble de ce document (contenu et présentation) constitue une œuvre protégée par la législation française et internationale en vigueur sur le droit d'auteur et d'une manière générale sur la propriété intellectuelle et industrielle.

La structure générale, ainsi que les textes, cartographies, schémas, graphiques et photos composant ce rapport sont la propriété de la société Réalités Environnement. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de la société Réalités Environnement, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Conformément au CCAG-PI, le maître d'ouvrage, commanditaire de cette étude, jouit d'un droit d'utilisation du contenu commandé, pour les besoins découlant de l'objet du marché, à l'exclusion de toute exploitation commerciale (option A).



Maître d'ouvrage :



Communauté d'agglomération
Villefranche-Beaujolais-Saône
115 rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-Saône
Tel. : 04 78 69 23 00

Bureau d'études :



Réalités Environnement
105, Allée du Bois
69100 THIEVOUX
Tel. : 04 78 28 44 02

Légende

Ouvrages particuliers

- ↳ Déversoirs d'orages
- Postes de refoulement
- Unité de traitement

Regards

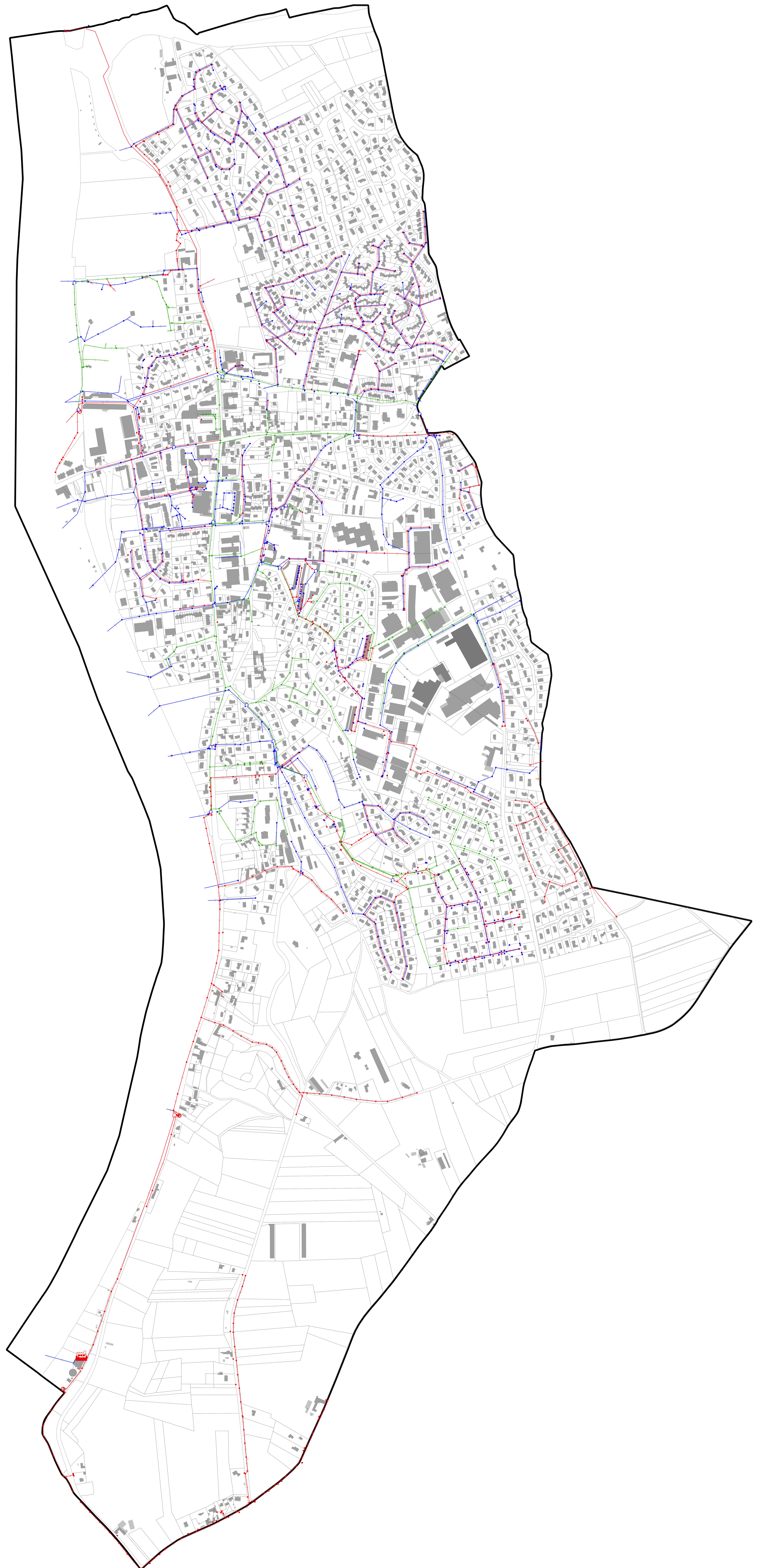
- Pluviale
- Unitaire
- Usée

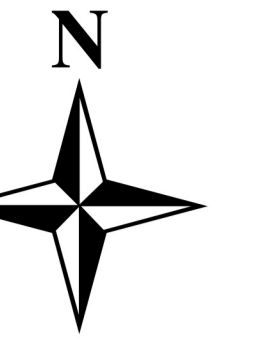
Collecteurs

- Pluviale
- Unitaire
- Usée

Statut du dossier :

Numéro : 2210028
Phase : 3
Version : 1
Date : Octobre 2024
Schéma : 1:4000
Préparation : C.L.S.
Responsable projet : MAIV





Maître d'ouvrage :



Communauté d'agglomération
Villefranche-Beaujolais-Saône
115 rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-Saône
Tel. : 04 78 69 23 00

Légende

Conformités des installations ANC

- Conforme
- Conforme à surveiller
- Non-conforme
- Absence ou non-vérifiable

Réseaux

- Unitaire
- Usée
- Unité de traitement

Bureau d'études :



Réalités Environnement
105, Allée du Bois
69100 THIEVOUX
Tel. : 04 78 28 44 02

Sujet du dossier :

Numero : 2210028
Phase : 3
Version : 1
Date : Octobre 2024
Schéma : 14050
Préparation : C.L.C.
Responsable projet : MAV



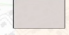
Plan des remontées de nappes

Légende :

 Cours d'eau

 Unité de traitement

Conformité des ANC

 Absence ou non-vérifiable

 Conforme

 Conforme à surveiller

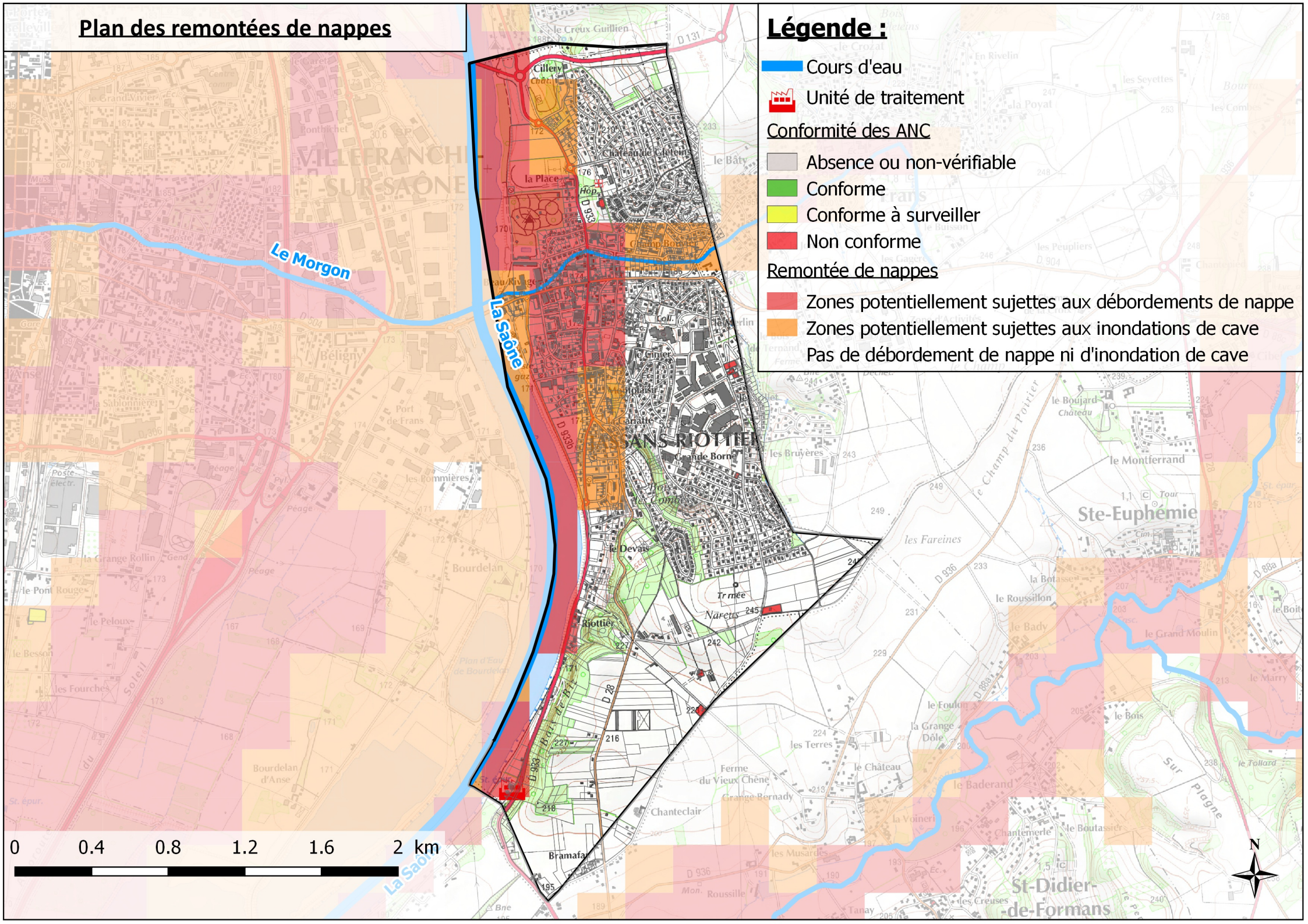
 Non conforme

Remontée de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

 Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave



0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km





Direction départementale
des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayr CS 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Service Prospective Urbanisme Risques
Unité Prévention des Risques

Plan de prévention des risques inondations

Crues de la Saône et du Marmont

Commune de Jassans-Riottier

Plan de zonage

VU pour rester annexé à l'arrêté
antérieur de ce jour,

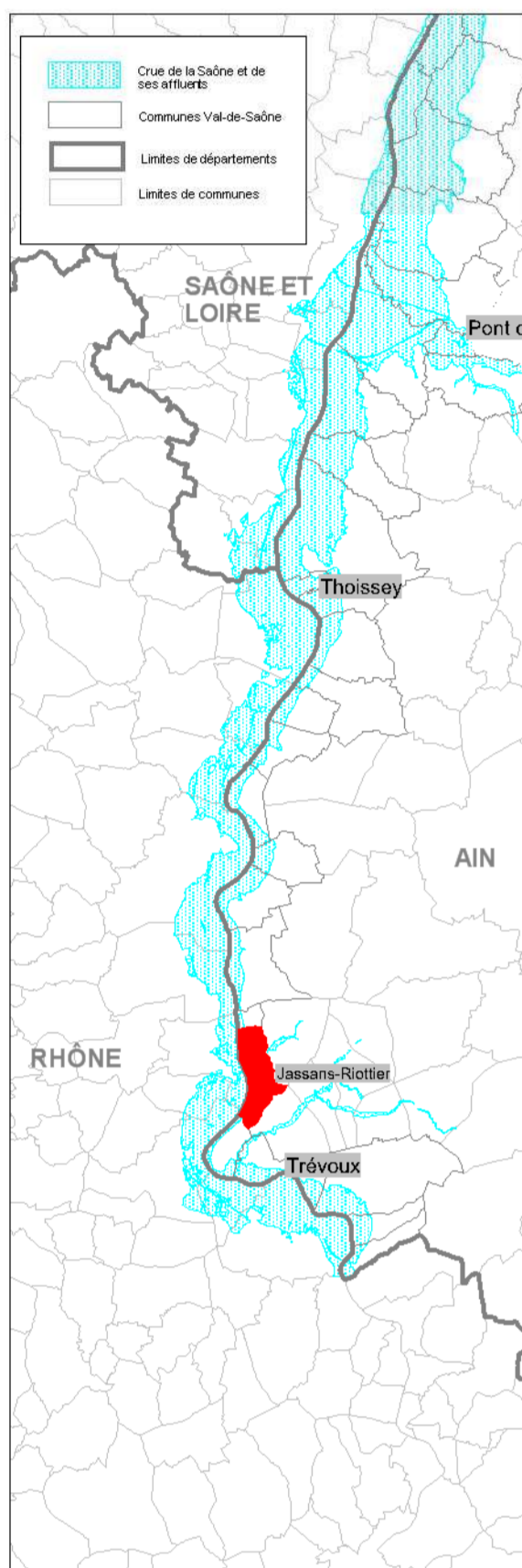
Bourg-en-Bresse, le 30 MARS 2012

signé : Philippe GALLI

Prescrit le 21 avril 2009

Mis à l'enquête publique
du 7 novembre 2011 au 10 décembre 2011

Approuvé le 30 MARS 2012



Légende

Zonage de la Saône

- Zone rouge (zone d'interdiction)
- Zone violette (zone de prescriptions)
- Zone bleue (zone de prescriptions)

PK Point kilométrique de la Saône
175.96 mNGF Cote de crue de référence
175.15 mNGF Cote de crue centennale modélisée

Zonage du Marmont

- Zone rouge (zone d'interdiction)
- Zone violette (zone de prescriptions)
- Zone bleue (zone de prescriptions)
- Zone blanche

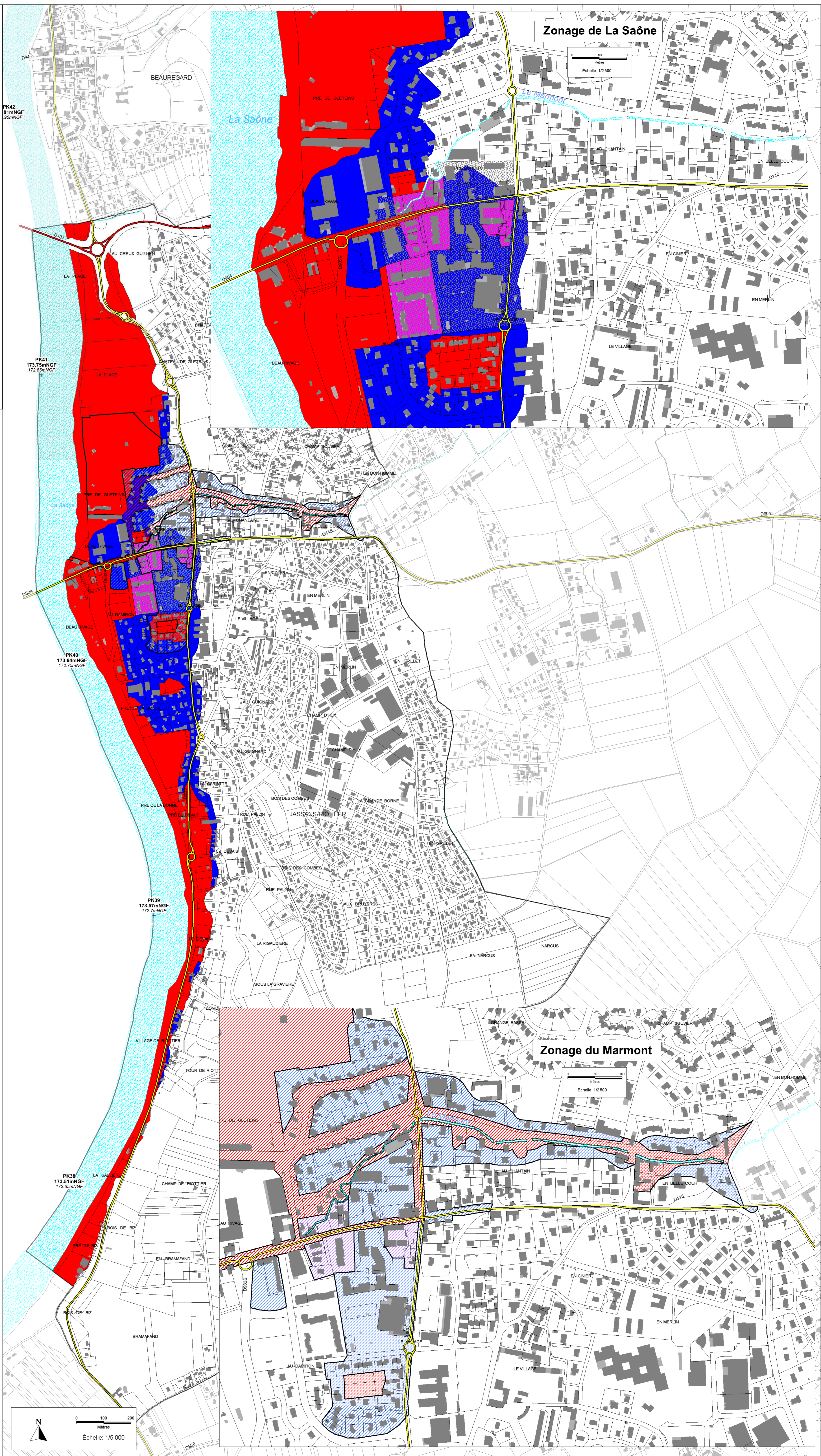
Cadastre

- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Limite de parcelles
- Saône et affluents

Réseau routier








- Réseau départemental principal
- Réseau départemental secondaire

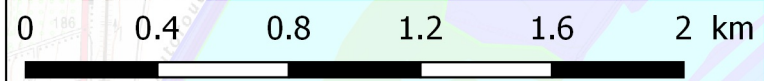
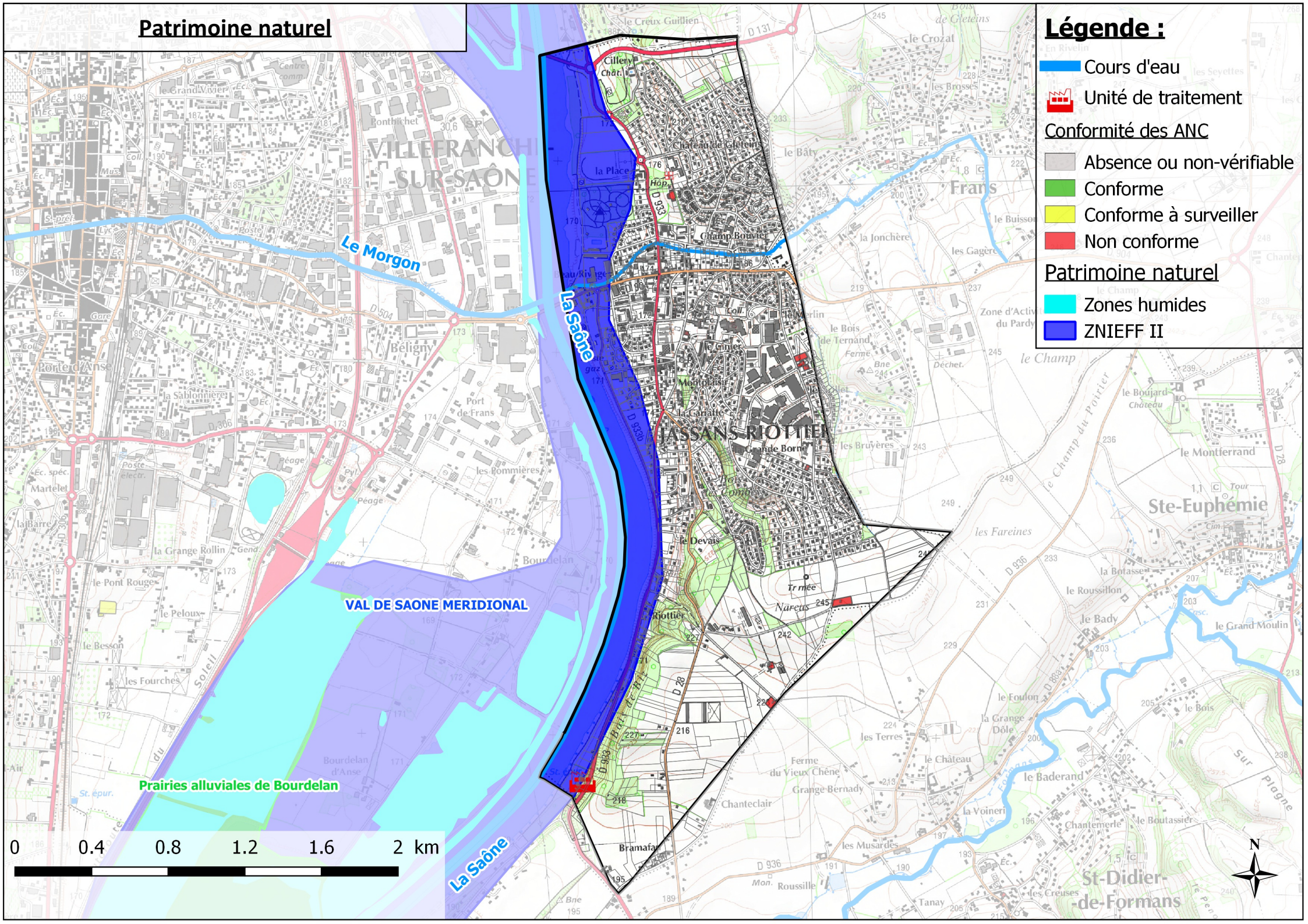
DDT 01 - SRUR PR - map - février 2012
Fond de plan : Copie agréée cadastre © droits de l'Etat réservés
© DDT de l'Ain
© DDT de l'Ain
© DDT de l'Ain
Données : DDT01 - Unité Prévention des Risques



Patrimoine naturel

Légende :

-  Cours d'eau
-  Unité de traitement
- Conformité des ANC**
 -  Absence ou non-vérifiable
 -  Conforme
 -  Conforme à surveiller
 -  Non conforme
- Patrimoine naturel**
 -  Zones humides
 -  ZNIEFF II



Fiche Action : Raccordement des trois habitations de la rue de la Liberté

Systeme d'assainissement de Jassans-Riottier

Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

Objectifs

Objectif 1: Amélioration de la collecte et suppression des rejets au milieu naturel

Localisation

Rue de la Liberté, 01480 Jassans-Riottier

Diagnostic

Trois habitations sont présentes Rue de la Liberté. Elles sont considérées comme non-conformes avec risques de pollution. A la demande de la communauté d'agglomération ainsi que la commune, le bureau d'études Réalités Environnement a procédé à une étude de raccordements de ces habitations afin de gérer les eaux usées et éviter toutes pollutions au milieu.

Description des travaux

Un réseau de collecte se situe au croisement de la Rue de la Liberté et la Rue Jules Ferry. Le but était d'envisager de créer un réseau le long de la Rue de la Liberté jusqu'au croisement avec la Rue Jules Ferry, avec la pose de trois postes de refoulement en partie privée.

La mise en œuvre du projet nécessite :

- Création de trois postes de refoulement d'une capacité inférieure à 50EH ;
- Création de 62 ml de réseaux en 200 PVC ;
- La création d'une boîte de branchement eaux usées en domaine public pour chaque habitation, soit 3 boîtes ;
- La réalisation d'un contrôle de branchement par raccordement ;
- Entretien régulier du poste de refoulement.

Les eaux pluviales ne devront pas être acceptées dans le nouveau réseau, ainsi elles devront être gérées à la parcelle (si ce n'est pas déjà le cas) ou dirigées vers les réseaux existants dans le cas où une gestion à la parcelle n'est pas envisageable. Une étude de perméabilité des sols devra être réalisée.

Coûts d'investissement

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)	
Acquisition de terrain agricole	1,5 €	m ²	200	300 €	
Etude géotechnique	3 000 €	u	1	3 000 €	
Etude hydraulique	5 000 €	u	1	5 000 €	
Dossier Loi sur l'Eau			1		
	Dossier de déclaration + inventaire zone humide	4 500 €	u	1	4 500 €
Forfait amenée et repli de l'installation de chantier	2 000 €	F	1	2 000 €	
Canalisations de collecte					
	Fourniture et pose de canalisation en PVC				
	Ø 200mm	190 €	ml	62	11 780 €
Branchements					
	Dispositif de branchement (culotte, té...)	350 €	u	3	1 050 €
	Tabouret de branchement	1 000 €	u	3	3 000 €
	Linéaire de conduite de branchement				
	Ø 160mm	150 €	ml	200	30 000 €
Plus values					
	Milieu urbain peu dense (croisement, longement, cir	13 034 €	F	1	6 517 €
Réfection de voirie					
	Réfection de voirie en enrobé	70 €	m ²	62	4 340 €
Postes de relevage					
	capacité < 50 EH	5 000 €	u	3	15 000 €
Total des coûts d'investissement				73 687 €	
Etudes annexes				12 800 €	
Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus				11 053 €	
Total investissement public				98 000 €	
Exploitation - part publique	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)	
Réseaux : curage (15 % par an)	2 €	€/ ml	9	19 €	
Tests au fumigène	1 €	€/ ml		0 €	
Contrôle de branchement	120 €	€/ u	3	360 €	
Poste de refoulement : entretien (15 % investissement)	2 250 €	€/ an		0 €	
Bassin d'orage : entretien (5% investissement)	0 €	€/ an		0 €	
Unité de traitement - : entretien	6 000 €	€/ an		0 €	
Total exploitation				379 €	

Les coûts d'investissement de l'action sont de **98 000€ HT**, auxquels s'ajoutent **360 € HT** pour la réalisation des contrôles de branchement.

Priorité

Priorité 3

Gain escompté

Réduction des points noirs de l'assainissement sur la commune.

Meilleure gestion des rejets d'eaux usées au milieu naturel

Indicateurs et ratios

32 700 € HT par branchement

Photographie du site

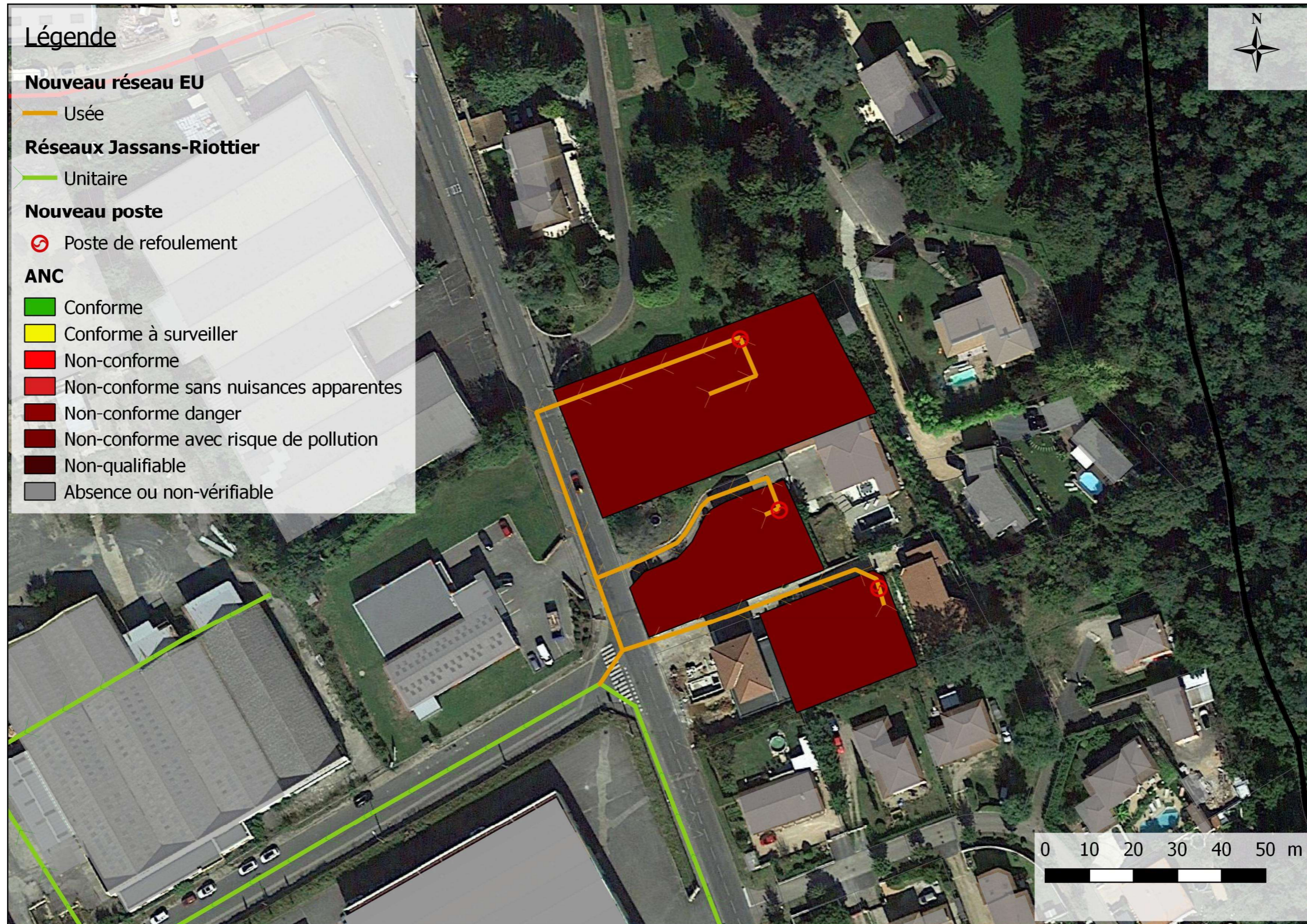


Vue générale du tronçon

Fiche Action : Raccordement des trois habitations de la rue de la Liberté

Systeme d'assainissement de Jassans-Riottier

Localisation



Fiche Action : Raccordement des trois habitations de la rue de la Liberté

Systeme d'assainissement de Jassans-Riottier

Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

Objectifs

Objectif 1: Amélioration de la collecte et suppression des rejets au milieu naturel

Localisation

Rue de la Liberté, 01480 Jassans-Riottier

Diagnostic

Trois habitations sont présentes Rue de la Liberté. Elles sont considérées comme non-conformes avec risques de pollution. A la demande de la communauté d'agglomération ainsi que la commune, le bureau d'études Réalités Environnement a procédé à une étude de raccordements de ces habitations afin de gérer les eaux usées et éviter toutes pollutions au milieu.

Description des travaux

Un réseau de collecte se situe le long de la limite communale avec la commune de Frans. Le but était d'envisager de créer un réseau en partie privée (création de servitude de passage) qui rejoindrait ce réseau.

La mise en œuvre du projet nécessite :

- Création de 80 ml de réseaux en 200 Fonte ;
- Création de 50 ml de réseaux en 200 PVC ;
- La création d'une boîte de branchement eaux usées en domaine public pour chaque habitation, soit 3 boîtes ;
- La réalisation d'un contrôle de branchement par raccordement ;
- Entretien régulier du poste de refoulement.

Les eaux pluviales ne devront pas être acceptées dans le nouveau réseau, ainsi elles devront être gérées à la parcelle (si ce n'est pas déjà le cas) ou dirigées vers les réseaux existants dans le cas où une gestion à la parcelle n'est pas envisageable. Une étude de perméabilité des sols devra être réalisée.

Coûts d'investissement

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Acquisition de terrain agricole	1,5 €	m ²	200	300 €
Etude géotechnique	3 000 €	u	1	3 000 €
Etude hydraulique	5 000 €	u	1	5 000 €
Dossier Loi sur l'Eau				
Dossier de déclaration + inventaire zone humic	4 500 €	u	1	4 500 €
Dossier d'autorisation	8 000 €	u	1	8 000 €
Forfait amenée et repli de l'installation de chantier	2 000 €	F	1	2 000 €
Canalisations de collecte				
Fourniture et pose de canalisation en Fonte ø 200mm	220 €	ml	80	17 600 €
Fourniture et pose de canalisation en PVC ø 200mm	190 €	ml	50	9 500 €
Branchements				
Dispositif de branchement (culotte, té...)	350 €	u	3	1 050 €
Tabouret de branchement	1 000 €	u	3	3 000 €
Linéaire de conduite de branchement ø 160mm	150 €	ml	130	19 500 €
Plus values				
Terrain rocheux tranchée pour	3 €	dm/m	1560	4 680 €
Milieu urbain peu dense (croisement, longeme	11 066 €	F	1	5 533 €
Total des coûts d'investissement				62 863 €
Etudes annexes				20 800 €
Maitrise d'œuvre, divers et imprévus				9 429 €
Total investissement public				93 000 €
Exploitation - part publique	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Réseaux : curage (15 % par an)	2 €	€ / ml		0 €
Tests au fumigène	1 €	€ / ml		0 €
Contrôle de branchement	120 €	€ / u	3	360 €
Poste de refoulement : entretien (15 % investissement)	0 €	€ / an		0 €
Bassin d'orage : entretien (5% investissement)	0 €	€ / an		0 €
Unité de traitement - : entretien	6 000 €	€ / an		0 €
Total exploitation				360 €

Les coûts d'investissement de l'action sont de **93 000€ HT**, auxquels s'ajoutent **360 € HT** pour la réalisation des contrôles de branchement.

Priorité

Priorité 3

Gain escompté

Réduction des points noirs de l'assainissement sur la commune.

Meilleure gestion des rejets d'eaux usées au milieu naturel

Indicateurs et ratios

31 000 € HT par branchement

Photographie du site

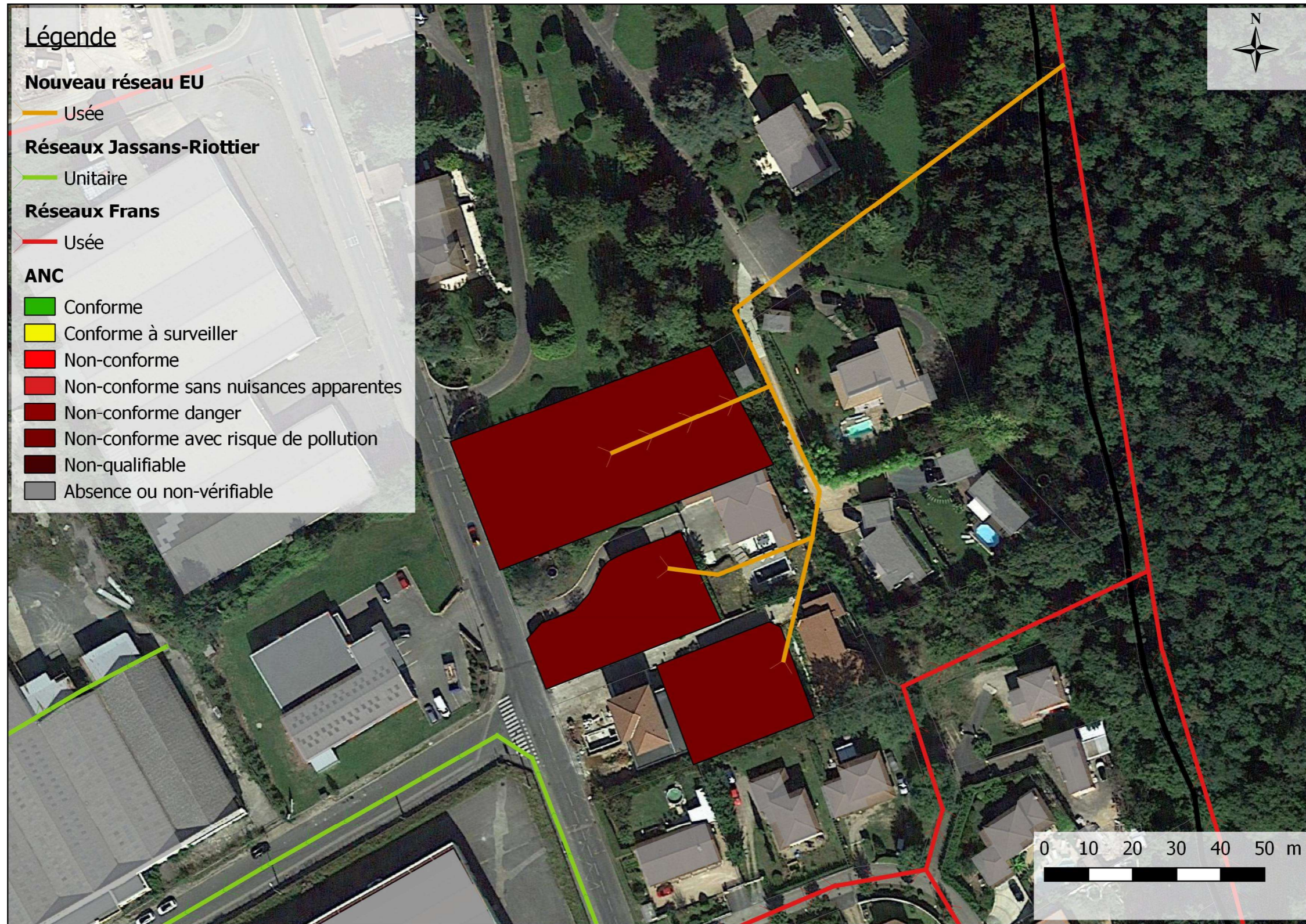


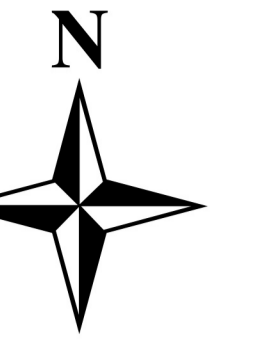
Vue générale du tronçon

Fiche Action : Raccordement des trois habitations de la rue de la Liberté

Systeme d'assainissement de Jassans-Riottier

Localisation





Maître d'ouvrage :



Communauté d'agglomération
Villefranche-Beaujolais-Saône
115 rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-Saône
Tel. : 04 78 69 23 00

Légende

Zonage d'assainissement collectif*

Situation actuelle

Situation future

Réseaux

Unitaire

Usée

Unité de traitement

Bureau d'études :



Réalités Environnement
100, Rue de la Gare
69600 THIEVROUX
Tel. : 04 78 28 44 02

Statut du dossier :

Numéro : 2210028
Phase : 3
Version : 1
Date : Octobre 2024
Schéma : 1:4000
Préparation : C.L.C.
Responsable projet : MAIV

